

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Matricule : 1745

Société :

Actif

Pensionné[e]

Autre :

Nom & Prénom : LADIL

ABDELKADER

Date de naissance : 1-1-49

Adresse :

Tél. : 0649091072

Total des frais engagés : Dhs

Cachet du médecin :

Dr. DUCEL EL AYOUNI Karim
OPT. CHILOLOGISTE
Rue Bendhan - Casablanca
Tél. 022 27 49 95

Date de consultation : 06/04/2021

Nom et prénom du malade : M. LADIL ABDELKADER

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie : Affection Oculaire

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration, je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : CASABLANCA

Signature de l'adhérent[e] : 18 MAI 2021



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06/04/2021	CS		300	<i>DR. Djalil El Fekkak Marim OPT 1000000000000000 Rue Bencharif Casablanca 11022 Casablanca 022.27.40.95</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
<i>Dr. Djalil El Fekkak Marim OPT 1000000000000000 Rue Bencharif Casablanca 11022 Casablanca 022.27.40.95</i>	06.04.21					4.200,00

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			MONTANTS DES SOINS
	H	25533412 00000000 35533411	G	
	D	21433552 00000000 11433553	B	
		00000000 00000000		
		00000000 00000000		
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



Optique 1000%

Opticien - Optométriste

Facture :

0016409

Date : 09.04.2021

Mr : LADIL ABDELKADER

Docteur : Djelbi Aydouni Moulay Karim

Type des verres: Progressif ORMA AR

Monture : Plastique 120,00

Vision de Loin :

OD Axe 120 cyl -0,50 sph +1,75 1500,00

OG Axe 60 cyl -0,50 sph +1,75 1500,00

Vision de Prés :

OD Axe cyl sph

OG Axe cyl / sph /

Add : +3,00

Montant : 4200,00

Quatre mille deux cent DHS

N° 425 Centre Ville Bd Anglais - Casablanca

ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426

T.P / 023451 - Patante : 30057211



Dr. Djebli El Aydouni Moulay Karim

OPHTHALMOLOGISTE

Maladies et Chirurgie des Yeux
Diplômé de la Faculté de Médecine
de Marseille

الدكتور الجبلي العيدوني مولاي كريم

أمراض العيون

خريج كلية الطب بمارسيليا

أمراض وجراحة العيون

06 avril 2021

Casablanca le :

الدار البيضاء في

Mr. LADIL ABDELKADER

Monture + verres correcteurs progressifs
Organiques Antireflets

VL : OD = + 1.75 (- 0.50 à 120°)

OG = + 1.75 (- 0.50 à 60°)

VP : ODG = Add : + 3.00

Ophtalmologiste
Pour Casablanca
Dr. Djebli El Aydouni Karim

Dr. DJEBLI EL AYDOUNI Karim
OPHTHALMOLOGISTE
7, Rue Ben Dahan, Casablanca
Tél: 0522.27.49.95

0522.27.49.95 , زنقة بن دحان - الدار البيضاء - الهاتف 7
7, Rue Ben Dahan - Casablanca - Tél : 0522.27.49.95